



**Tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle
des professeurs de lycée professionnel
Année 2022**

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le code général de la fonction publique créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, portant dans son livre 1 droits, obligations et protections,

Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle, sont promus à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Nom	Prénom	Discipline
CLAVEL	MARIE-CLAUDE	anglais lettres
FAVRE	MICHEL	génie civil construction et économie
MIMOUNE REZIG	KARIMA	anglais lettres
QUAGLINO	YVES	génie industriel plastiques et composites
REBY	FRANCIS	mathématiques sciences physiques
VERRYSER	PATRICE	mathématiques sciences physiques

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du rectorat de Grenoble dans la rubrique carrière. Il est également affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 7 place Bir Hakeim, Grenoble.

Fait à Grenoble, le 19 juillet 2022

Pour la Rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Véronique VEBER

Hélène Insel